

AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE

ELECTRODEPOSITION

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,00 euros
Siège social : ZI des Amandiers-12 rue des entrepreneurs - 78420 CARRIERES SUR SEINE
310 552 724 RCS VERSAILLES

ETABLISSEMENTS G. FERRANT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.856,00 euros
Siège social : 55, rue Jean Baillet – 95870 BEZONS
658 200 720 RCS PONTOISE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 novembre 2017, les sociétés :

ELECTRODEPOSITION, Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,00 euros, dont le siège social est sis ZI des Amandiers-12 rue des entrepreneurs – 78420 CARRIERES SUR SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 310 552 724,

Et la société ETABLISSEMENTS G. FERRANT, société à responsabilité limitée au capital de 7.856,00 euros, dont le siège social est sis 55, rue Jean Baillet – 95870 BEZONS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PONTOISE sous le numéro 658 200 720,

ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société ETABLISSEMENTS G. FERRANT, par la société ELECTRODEPOSITION, avec d'un point de vue comptable et fiscal effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, selon les modalités suivantes :

1° - les évaluations ont été faites sur la base des comptes des deux sociétés arrêtés au 31 décembre 2016,

2° - l'actif total apporté s'élève à : 349.320 euros, le total du passif pris en charge s'établit à : 219.324 euros, l'actif net apporté est donc de : 129.996 euros.

3°- le rapport d'échange des droits sociaux : les apports effectués par la société absorbée ETABLISSEMENTS G. FERRANT n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions de la société absorbante ELECTRODEPOSITION, il n'a été établi aucun rapport d'échange.

4°- augmentation de capital : du fait de la détention par la société absorbante ELECTRODEPOSITION de la totalité des titres émis par la société absorbée ETABLISSEMENTS G. FERRANT, la fusion n'entraîne pas d'augmentation de capital de la société absorbante ELECTRODEPOSITION.

5°-Montant du *boni* de fusion: 99.996 euros correspondant à la différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 129.996 euros, et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante ELECTRODEPOSITION des 491 parts sociales de la société absorbée ETABLISSEMENTS G. FERRANT dont elle est propriétaire, soit 30.000 euros.

6° La société absorbée ETABLISSEMENTS G. FERRANT sera dissoute de plein droit dès que la fusion a été approuvée par décision de l'Associé Unique de la société absorbante, et

à défaut à l'issue du délai d'opposition des créanciers, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.

Les créanciers des sociétés auront 30 jours à compter de la publication du projet de fusion pour faire opposition dans les formes légales requises au Tribunal de Commerce de PONTOISE pour la société ETABLISSEMENTS G. FERRANT et au Tribunal de Commerce de VERSAILLES pour la société ELECTRODEPOSITION.

Le projet de fusion est disponible au siège de chacune des sociétés participantes et est publié au plus tard à compter du 27 novembre 2017 sur le site internet de chacune des sociétés (<http://www.ferrant-chrome.fr> et <http://www.electrodeposition.fr>) pendant une durée ininterrompue de 30 jours au moins et jusqu'au 28 décembre 2017 date de réalisation de la fusion.

Le projet de traité a été déposé le 24 novembre 2017 respectivement au greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE et au greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du Tribunal de Commerce de VERSAILLES et de PONTOISE.

Publié le 27 novembre 2017